

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

N° d'ordre : DEL 2026-063

Objet de la délibération :
Modification du tableau des effectifs

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 24

Pouvoirs : 2

Votants : 26

Date de la convocation :
11/09/2026

Date de publication en ligne :
22/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : SIRET Jean-François, LAME Gaëlle, GUEFFIER Thierry, ALLEAUME Laurent, SOUM Sandrine, BOUTIN Amaury, HONDARRAGUE Béatrice, GAILLARD Pascal, BENTOURE Jean-Marc, BUIRETTE Philippe, ANCEL Pascale, JACQUET Francine, DESAGE Sylvie, BROSSET-HECKEL Virginie, ABGUILLERM Sindy, JULIEN Arnaud, LE Adeline, PIOLI Tristan, DELARUE Jean-François, COUSTY Corinne, NAVEAU Gilles, LAMIK Redouan, JUDENNE Stéphanie, Christophe DUPONT.

Absents excusés : CHALARD Clarisse, qui donne pouvoir à ALLEAUME Laurent, ADDA Kamel-Rodrigue qui donne pouvoir à LAME Gaëlle, BIAT Yannick (arrivé à 20h50)

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : ALLEAUME Laurent

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses dispositions relatives aux emplois et à la gestion des emplois territoriaux ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2025-003 du 2 décembre 2025 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 15 juin 2026 concernant la refonte du tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 15 juin 2026 concernant les créations et suppressions de postes et les modifications de postes présentées ;

Vu l'avis favorable de la Commission finances et ressources humaines du 10/09/2026 ;

Considérant que le tableau des effectifs constitue un document de référence recensant les emplois créés au sein de la collectivité et permettant de disposer d'une vision actualisée des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant que les évolutions successives de l'organisation des services, les créations, suppressions et modifications de postes ainsi que les évolutions statutaires intervenues au fil des années ont conduit à une superposition de délibérations successives modifiant ponctuellement le tableau des effectifs ;

Considérant que cette situation rend le tableau des effectifs actuellement en vigueur moins lisible et plus difficile à exploiter pour les services administratifs, les instances consultatives et l'assemblée délibérante ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire de procéder à une refonte globale du tableau des effectifs afin de disposer d'un document consolidé, actualisé et cohérent avec l'organisation actuelle des services et les besoins de la collectivité ;

Considérant que cette refonte permet notamment de prendre en compte les emplois actuellement nécessaires au fonctionnement des services, les évolutions de l'organisation municipale ainsi que les besoins futurs de la collectivité ;

Considérant que cette démarche s'inscrit dans une volonté d'améliorer la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences et de sécuriser la gestion administrative des emplois territoriaux ;

Considérant que cette refonte n'a pas pour objet une réduction globale des effectifs de la commune mais vise à disposer d'un tableau des effectifs actualisé et reflétant fidèlement les emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant que le Comité Social Territorial, réuni le 15 juin 2026, a émis à l'unanimité des membres à voix délibérative présents un avis favorable à la refonte du tableau des effectifs ;

Considérant qu'il convient dès lors de supprimer le tableau des effectifs actuellement en vigueur et d'adopter un nouveau tableau des effectifs consolidé, annexé à la présente délibération ;

ENTENDU l'exposé de M. Jean-François SIRET, rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** de ses membres présents ou représentés,

DECIDE :

Article 1 – Suppression du tableau des effectifs existant

De supprimer, à compter du **18 septembre 2026**, le tableau des effectifs actuellement en vigueur, ainsi que les délibérations antérieures ayant pour seul objet de modifier ce tableau.

Article 2 – Adoption du nouveau tableau des effectifs

D'adopter, à compter du **18 septembre 2026**, le nouveau tableau des effectifs de la Commune d'Ablis, annexé à la présente délibération.

Ce tableau recense l'ensemble des emplois permanents et non permanents créés au sein de la collectivité, en précisant notamment, pour chaque emploi, la filière, la catégorie, le cadre d'emplois, le grade, la quotité de temps de travail et, le cas échéant, la nature de l'emploi.

Article 3 – Prise en compte des évolutions de postes

Le nouveau tableau des effectifs intègre les évolutions de postes et d'organisation validées par le Conseil municipal, notamment les créations, suppressions et modifications de durée de travail présentées au Comité Social Territorial du 15 juin 2026.

Article 4 – Autorisation

Monsieur le Maire est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à procéder aux éventuelles modifications administratives et budgétaires nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Maire
Jean-François SIRET



Le secrétaire de séance
Laurent ALLEAUME

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.